

qu'il y ait une amélioration des conditions de vie et une réintégration sociale des anciens combattants¹².

Enfin, la gestion de la demande d'armes a été abordée, par le gouvernement Canadien, dans la dimension consolidation de la paix et n'est pas étrangère aux principes de démocratie et bon gouvernement promus par le Canada sur la scène internationale. Dans cette perspective, l'arme est à la fois vue comme un symptôme et une cause de l'instabilité et de l'insécurité des individus¹³.

1.2 La centralité de l'État dans la gestion de l'offre et de la demande d'armes

Les deux types d'interventions, la gestion de l'offre et de la demande, peuvent être envisagés dans une perspective où l'objectif est de sécuriser l'individu. Mais il est clair, que lorsqu'il est question de la gestion de l'offre ou de la demande, l'État réaffirme sa centralité à travers les actions qu'il pose. D'une part, la gestion de l'offre passe par un renforcement des institutions légales déjà existantes au niveau national. Aussi, on assiste à une volonté de renforcer les contrôles de transferts entre les États et d'éliminer les transferts impliquant des acteurs non étatiques. La coopération se fait sur une base étatique. Nous faisons référence à l'adoption de la Convention de l'OÉA et aux recommandations faites par la *Commission pour la prévention du crime et la justice pénale des Nations Unies* qui visent le renforcement des législations nationales comme moyens de gérer la prolifération des ALF. Dans le premier cas, il s'agit pour les pays, d'adopter des mesures législatives visant à décourager le trafic illicite d'armes. Dans le deuxième cas, il s'agit de travailler à l'élaboration d'un instrument international inspiré de la Convention de l'OÉA. Jusqu'ici, nous assistons, comme nous l'avons déjà mentionné à un processus de sécurisation politique tacite.

D'autre part, l'intérêt pour la question des ALF dans une perspective de sécurité humaine a favorisé l'importance accordée à la gestion de la demande. C'est principalement dans une perspective de consolidation de la paix que la gestion de la demande a été envisagée comme moyen d'action privilégié. Il est clair que cette approche focalise sur la stabilisation de l'État en faisant la promotion des principes de bon gouvernement, démocratie (etc.) qui sont largement

¹² REGHER, Ernie, *The G8 Summit, Small Arms and Peacebuilding*, Briefing Note, Washington, 1998.

¹³ SAUCIER, Ginette, « Small Arms Proliferation and Peacebuilding : Strategic Framework », *Paper prepared for the DFAIT-NGO Peacebuilding Consultations*, Ottawa, March 2-3, 1999.